

A Blois, le 10 janvier 2023

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2023 : LA CASSE CONTINUE

Le CSAL Suppressions d'Emplois du 10 janvier 2023 a entériné au niveau départemental le CTR du 19 décembre 2022 qui a rayé 850 emplois nets à la DGFIP au 1/1/2023, soit plus de 44000 suppressions depuis 2002 ! Si le DG s'était officiellement réjoui qu'il n'y ait « que » 850 suppressions, du fait notamment du redéploiement de postes, la ponction est en fait beaucoup plus douloureuse pour les directions locales, puisqu'elles doivent ainsi absorber 1359 suppressions de postes équivalent temps plein (ETP). Parmi ces 1359 postes, 337 B (dont 40 géomètres) et 951 C. Depuis la fusion DGI-CP en 2009, ce sont ainsi 153 postes (291 depuis 2002) qui ont été sacrifiés dans notre département. Il ne reste plus désormais que 379 postes statutaires dans notre direction départementale.

Pour le Loir-et-Cher, ce sera **8 suppressions nettes du TAGERFIP**, soit + 1 AFIPA, - 1 IDIV HC, - 2 B, - 6 C. De fait, trois postes B sont supprimés mais un poste est redéployé au SDIF suite au transfert de la mission taxe d'urbanisme de la DDT vers la DDFIP. Encore une fois, c'est la catégorie C qui est la plus durement touchée, devant supporter 6 de ces 8 suppressions nettes, ainsi réduite à 105 agents (englobant les agents techniques) au TAGERFIP 2023 départemental. Et ces postes C sont tous supprimés sur les trois SIP du département. La DG « justifie » le ciblage des SIP par de supposés gains de productivité en raison de la « suppression de la TH sur les résidences principales et de la contribution à l'audiovisuel public ». Les agents de SIP seront ravis de savoir que la DG estime qu'ils n'ont plus beaucoup de travail... L'administration est prompte à calculer de façon opaque et déconnectée les « gains de productivité » sans se préoccuper des suppressions d'emplois passées, alors que les SIP ont déjà été lourdement ponctionnés. Pourtant, les usagers ont plus que jamais besoins d'être conseillés ou renseignés sur leur imposition et le prélèvement à la source, d'autant plus qu'un nombre important est en fracture numérique. De plus, les emplois des trésoreries mixtes supprimées affectés à la mission de recouvrement de l'impôt n'avaient pas été réimplantés dans les SIP concernés. En attendant, les coupes franches dans les effectifs laissent présager un futur regroupement des SIP, à l'image de ce qui s'est passé dans les trésoreries avant leur disparition. Cette étape annoncée du démantèlement du maillage territorial aura des répercussions négatives de taille pour les usagers et les agents.

Voici le tableau des suppressions d'emplois par grades et services dans notre département pour 2023 :

	A+	A	B	C	TOTAL
SIP Blois				-2	-2
SIP Vendôme				-2	-2
SIP Romorantin				-2	-2
Direction	+1 AFIPA - 1 IDIV HC		-1		-1
EDR			-1		-1
PRS			-1		-1
SDIF			+1		+1
TOTAL			-2	-6	-8

Nous avons boycotté la seconde convocation car il n'existe dans ce CTL aucune marge de manœuvre si ce n'est la localisation des suppressions d'emplois décidées à la DG, nous laissons là-dessus l'administration assumer seule ces décisions.

Voici la liminaire que nous avons lue avant de quitter la séance :

[pour info, Mme Llaury ne s'était pas déplacée, étant en conférence de presse avec le préfet]

Les suppressions d'emplois statutaires à la DGFIP continuent de s'empiler méthodiquement année après année, malgré la mise en place à marche forcée du NRP et de ses réorganisations qui auraient nécessité, à défaut de création d'emplois pour renforcer les missions, au moins un arrêt de ces suppressions, qui l'année dernière avaient déjà fait passer la DGFIP sous la barre des 100 000 agents. Cette année encore, ce sont 850 emplois rayés du TAGERFIP, tant pis si la fraude fiscale atteint un niveau exceptionnel, si les inégalités explosent, si les sobriétés en tous genres, qu'elles soient salariales, énergétiques ou climatiques ne concernent pas la classe des 1% les plus riches, si les politiques ultralibérales saccagent les droits des travailleurs et laissent en ruines les services publics.

Derrière ces 850 suppressions nettes se cache la réalité de 1359 postes ETP ponctionnés des directions territoriales, qui seraient justifiés par des gains chimériques de productivité (comme la suppression de la TH sur les résidences principales et de la contribution audiovisuelle, le recours à l'intelligence artificielle, le NRP, le zéro cash, la GMBI, e-enregistrement et le foncier innovant). Quel mépris pour les agents, qui se démènent depuis des années face à une augmentation continue de la charge de travail en raison des suppressions d'emplois ininterrompues depuis désormais vingt ans.

Ce sont comme toujours les agents de base C (pour 951 emplois) et B (pour 337 emplois) qui absorbent la quasi-totalité de ces suppressions, alors que les plages horaires de réception du public se réduisent comme peau de chagrin faute de personnels, que les agents sont noyés et que les retards s'accumulent, avec des applications informatiques qui dysfonctionnent. Pendant ce temps, on crée 92 postes d'IP et 48 d'AFIPA, dont un dans le Loir-et-Cher, et on remplace les agents statutaires par des personnels précaires contractuels peu payés, appelés à devenir de plus en plus nombreux.

L'usager n'est clairement plus au centre des préoccupations de notre administration, la Défenseure des droits a dénoncé clairement la rupture d'égalité induite par le tout numérique adopté par les administrations. L'exemple dernièrement de la mise en place du centre de formalités unique des entreprises uniquement en ligne est frappant.

Pour le Loir-et-Cher, ce sont 8 postes supprimés, deux de plus que l'année précédente, soit 153 depuis seulement 2009. Sur ces 8 postes, les SIP en concentrent 6. Le but est-il, comme pour les trésoreries, d'affaiblir ces services au point de « justifier » à court terme de futurs regroupements ?

Nous déplorons que vous nous ayez convoqués pour ce tout premier CSAL sans nous proposer, au préalable, de définir les modalités du règlement intérieur en premier point à l'ordre du jour, contrairement à ce qui est prévu par l'article 84 III du décret 1427 du 20 novembre 2020. Lors des élections professionnelles de décembre 2022, le taux de participation très important a confirmé la reconnaissance de la représentativité que les agents ont donné à leurs représentants. Il reste donc à définir tous les éléments réglementaires et pratiques pour que nous puissions exercer notre mandat syndical dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi les élus de Solidaires-Finances Publiques ne participeront pas à ce semblant de dialogue social, nous ne débattons pas du lieu et du nombre de postes à supprimer.

